



Assemblée générale

Distr. générale
30 août 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 107 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives aux droits de l'homme :

application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient des renseignements sur l'application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et plus particulièrement sur les réunions des présidents des organes créés en vertu de ces instruments, et sur les deuxième et troisième réunions intercomités qui avaient pour objet les méthodes de travail desdits organes en ce qui concerne l'établissement des rapports. Il se réfère également aux efforts constants des organes conventionnels pour donner suite aux propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1.) en ce qui concerne l'établissement de rapports au titre des instruments relatifs aux droits de l'homme.

1. Dans sa résolution 57/202, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-neuvième session, de la suite donnée à cette résolution, des obstacles ayant entravé son application, et des mesures prises ou prévues pour assurer à ces organes suffisamment de ressources financières et humaines et d'informations pour leur permettre de fonctionner convenablement.
2. Les renseignements relatifs à l'application de la résolution 57/202 figurent dans la note du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme soumise à la Commission des droits de l'homme à sa soixantième session (E/CN.4/2004/98) concernant l'application effective des instruments internationaux

* A/59/150.



relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre. Les renseignements se rapportant spécifiquement aux différents organes conventionnels figurent dans les rapports du Comité des droits de l'homme (A/59/40), du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/2004/22-E/C.12/2003/14), du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (A/59/38), du Comité des droits de l'enfant (A/59/41), du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (A/59/18), du Comité contre la torture (A/59/44) et du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (A/59/48). Des renseignements additionnels relatifs au Comité des droits de l'enfant figurent dans les rapports des trentième à trente-sixième sessions de cet organe (CRC/C/118, CRC/C/121, CRC/C/124, CRC/C/132, CRC/C/133, CRC/C/137 et CRC/C/141). D'autres informations figurent dans les rapports du Secrétaire général sur la situation financière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (A/59/__); sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (A/59/__); sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (A/59/310), et sur l'état de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (A/59/306).

3. Les faits nouveaux concernant le programme d'appui aux organes et organes conventionnels en matière de droits de l'homme; les efforts faits par les organes conventionnels pour améliorer leur fonctionnement; la nécessité de leur assurer suffisamment de ressources financières et humaines et d'informations pour leur permettre de fonctionner convenablement; la coopération avec les départements, institutions spécialisées, fonds, programmes et mécanismes des Nations Unies, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales; les relations avec le bureau élargi de la Commission des droits de l'homme, le Président de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et les États parties; et la coopération avec les rapporteurs et représentants spéciaux, les experts indépendants et les présidents des groupes de travail chargés des procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme et du programme de services consultatifs ont été examinés par les organes conventionnels à leurs quinzième et seizième réunions, tenues à Genève du 23 au 27 juin 2003 et du 23 au 25 juin 2004, respectivement. Les rapports de ces réunions, y compris les recommandations de leurs présidents, figurent dans les documents A/58/350 et A/59/__, respectivement.

4. Suite à la demande formulée par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), tendant à ce que le Haut Commissaire aux droits de l'homme consulte les organes conventionnels au sujet de nouvelles procédures plus rationnelles d'établissement de rapports au titre des instruments relatifs aux droits de l'homme, une deuxième réunion intercomités des représentants de tous les organes conventionnels a été organisée du 18 au 20 juin 2003 au Haut Commissariat aux droits de l'homme à Genève, immédiatement avant la quinzième réunion des présidents desdits organes. Le rapport de la réunion, y compris les recommandations formulées par celles-ci, est annexé au rapport de la quinzième réunion des présidents (A/58/350). La réunion intercomités a consacré l'essentiel de ses débats au rapport d'une réunion de réflexion, tenue à Malbun du 4 au 7 mai 2003 à l'invitation du Gouvernement liechtensteinois, à laquelle avaient participé les

représentants des organes conventionnels, des États parties, d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies, d'institutions nationales de défense des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales, et qui avait examiné les réformes proposées par le Secrétaire général. Le rapport de la réunion de Malbun a été présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session (A/58/123, annexe).

5. Une troisième réunion intercomités a été organisée les 21 et 22 juin 2004; elle avait pour objet d'examiner les options concernant la coordination et la rationalisation des travaux des organes conventionnels et l'harmonisation des prescriptions en matière d'établissement de rapports. Le rapport de la réunion, y compris les recommandations formulées par celle-ci, est annexé au rapport de la seizième réunion des présidents (A/59/--).
